## MAIRIE DE CLAVIERS 83830 CLAVIERS

Tél: 04.94.76.62.07

Fax: 04.94.76.75.74

## Restrictions ponctuelles de circulation pour remplacement Poteau Télécom – Chemin de la Lioure

## N°112/2023

Le Maire de Claviers.

Vu l'Article L2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (Création Loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996),

Vu le Code de la Route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6

Vu la demande présentée par SOLUTIONS 30 SUD-EST pour le compte d'ORANGE du 23/06/2023

## ARRETE:

<u>Article 1</u>: A partir du 31 juillet jusqu'au 11 août 2023, uniquement pour la durée des travaux, la circulation peut être limitée pour permettre aux intervenants de la société SOLUTIONS 30 SUD-EST ou de ses sous-traitants de procéder au remplacement d'un poteau Télécom et au raccordement de câbles Chemin de la Lioure, pour le compte d'ORANGE.

<u>Article 2</u>: la signalisation des restrictions de circulation devra être mise en place par la société SOLUTIONS 30 SUD-EST.

<u>Article 3</u>: L'entreprise se doit de laisser un passage pour tout véhicule d'intervention de secours selon la règlementation en vigueur.

Article 4 : Le Maire sera chargé de faire respecter cet arrêté.

Fait à Claviers, le 26/06/2023 Affiché en Mairie le 2 1/06/2023

> Gérald PIERRUGUES Le Maire,

Monsieur le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.
Notifié le \$\frac{1}{2}\frac{1}{2}\text{06}/2023